

**Modifications apportées par le Comité directeur de la F.F.S.B.
pour la saison sportive 2009 - 2010**

(Consultation télématique du 2/11/2009 faisant suite notamment au vote par l'Assemblée générale de juillet 2009 des conclusions du Comité des sages sur la question de la suppression des quotas C.B.D. et ses incidences sportives.)

1) Qualifications au championnat de France quadrettes 2^{ème} Division

Passage officiel de 48 à 64 équipes.

- 32 équipes qualifiées au classement spécifique Q 2^{ème} Division à la suite des concours nationaux.
- Suppression des qualifications interrégionales issues de ce classement.
- 32 équipes qualifiées aux Fédéraux 2^{ème} Division.

Commentaires :

La qualification interrégionale de 8 équipes, n'a plus lieu d'être, la différence de niveau au classement général est manifeste : le 33^{ème} avec 248 points n'est pas qualifié alors que le 84^{ème} avec 132 points va directement au CDF.

Ce système de qualification de 8 équipes interrégionales est obsolète, il a été mis en place il y a une quinzaine d'années quand les CN 16 Q hors RH/A n'existaient pas.

Ces 8 qualifiés potentiels seront donc à ajouter aux 24 pour faire dérouler des éliminatoires 2 D normales avec 32 équipes. La clause restrictive de 3 équipes maxi qualifiées par CF/CS est supprimée.

La répartition des qualifiés sera faite suivant le ratio : 64 équipes au CDF divisé par le nombre d'équipes prises en compte en 2009/2010 (total des maxi des quotas proposés aux CR/CS).

Ce ratio sera reporté sur le nombre maxi d'équipes proposées par CS et prises en compte par la F.F.S.B., sans limitation de qualifiés par CR/CS.

Par contre, pour chaque CR/CS ayant une dotation mini de 5 à 6 équipes déclarées, la réglementation sportive sera appliquée : rattachement à un CR/CS voisin quand ce CR/CS n'engage pas en début de saison au moins 5 équipes déclarées par rapport à leur dotation affectée.

A noter que ce système revient à qualifier 1 équipe sur 3 de la 2^{ème} Division.

2) Qualification Championnat de France doubles 2^{ème} Division

Qualification de 64 équipes.

- 32 premières du classement spécifique doubles 2^{ème} Division à la suite des concours nationaux doubles.
- 32 équipes aux Fédéraux.

Pour la répartition de ces 32 dernières équipes, la répartition sera faite suivant le ratio : 64 équipes au CDF divisé par le nombre total d'équipes doubles prises en compte par la F.F.S.B. en 2009/2010.

Ce ratio sera reporté sur le nombre d'équipes doubles par CR/CS, sans limitation de qualifiés par CS.

Par contre, pour chaque CR/CS n'ayant pas un minimum d'engagement de 10 doubles (identifiés + déclarés), la réglementation sportive sera appliquée : rattachement à un CR/CS voisin.

3) Montées / Descentes 1^{ère} - 2^{ème} Division

Les 4 dernières équipes du classement Q 2009/2010 1D (validées par la F.F.S.B.), descendent en 2D en 1011.

Les 4 premières équipes du classement Q 2009/1010 2D (validées par la F.F.S.B.), montent en 1D en 2011.
